



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 10
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Eric BASSET, Mariane MICHEL, Philippe KOZMIN, Patrick CHANOUX, Valérie MARTINET, Laurence LATTARD, Séverine VAQUERIZO, Elvina SAVIOUX, Nicolas ARNAUD

Absents : Eric DOURNON

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n°07-06072026-12 : Vente d'un véhicule de transport en commun :
Approbation du montant de la vente et autorisation de la cession**

La Commune est propriétaire d'un véhicule de type Autocar de marque MERCEDES, modèle Mediano, mis en circulation en 2000 et immatriculé 26 BKV 38.

Ce véhicule comptabilise un kilométrage de 139 953 km.

La Commune n'a plus l'utilité de ce véhicule. Elle a donc procédé à sa mise en vente par le biais de la plateforme électronique de vente aux enchères « AgoraStore », sur la base d'un prix de départ initialement fixé à 5 000 €.

L'enchère s'étant clôturée, il convient désormais d'en approuver le résultat afin de finaliser la vente.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve le montant de la vente du véhicule MERCEDES Mediano, adjugé sur la plateforme « AgoraStore » au prix définitif de 7 133 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession définitive du véhicule au profit de l'acquéreur retenu.
- Dit que la recette sera portée au budget principal 2026.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature de l'acte de vente ainsi que de tous les documents nécessaires au transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

